

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 JUILLET 2023

Séance du comité syndical du 18 juillet 2023.19h00- Piégut-Pluviers (24)

Présents :

Titulaires : M. Robert DUFOUR, M. Richard SIMONNEAU, M. Laurent PIALHOUX, M. Pascal LEMONNIER, M. Christian GAILLOT, M. Jean-Pierre MONTALESCOT, M. Jean-Pascal GOUILHERS

& Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Mme Carla KEIMPEMA

Suppléants : Mme Audrey FERAUDET, M. Fabrice CHATEAU, M. Camille DEMOULINS, Mme Isabelle BOURGELAS

Pouvoirs : ---

Secrétaire de séance : M. Laurent PIALHOUX

Le président Simonneau ouvre la séance à 19H10 remercie les délégués présents, constate que le quorum n'est pas atteint mais rappelle qu'il s'agit d'une séance portant essentiellement sur de l'information et qu'aucune délibération n'est à l'ordre du jour. Le PV de la séance précédente sera présenté et soumis à approbation lors du comité syndical de rentrée, Mme Faure Florence secrétaire de séance le 13/04/2023 est absente excusée ce soir.

M. Laurent PIALHOUX est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président s'assure que les délégués ont bien reçu la convocation et le rapport d'avant séance puis rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

➤ **Ordre du jour :**

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1. Présentation des deux nouveaux agents & tour de table
- 2. Planning des agents et coordonnées

II. AFFAIRES BUDGÉTAIRES

- 1. Point sur la trésorerie
- 2. Plan de financement prévisionnel de l'effacement du seuil du Rouchillou

III. TRAVAUX EN COURS & A VENIR

- 1. Seuil du Rouchillou
- 2. Fin des travaux d'effacement des 4 seuils sur la Tardoire :
 - Compte-rendu de la visite des représentants de la fondation ARCADIA, de SOS Loire Vivante, le mardi 13 juin 2023
 - Projection film réalisé par Koox Productions
 - Débat-échanges
- 3. Solde de l'ancien PPG :
 - Actions à Châlus
 - Effacement d'étangs
- 4. Projet au faubourg Magnac à Nontron
- 5. Futur Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)

IV. ANIMATION ET SENSIBILISATION

- 1. Proposition d'intervention au sein des Conseils Municipaux si sujet sur l'eau
- 2. Récapitulatif des réunions effectuées après un mois – Proposition de CR des réunions à destination des délégués

VI. QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

► 1. Présentation des nouveaux agents et tour de table :

Embauche de deux nouveaux agents le 15 juin 2023 soit 1.5 ETP.

1 ETP pour le remplacement suite départ du technicien rivière : nouvel arrivant = Joseph HIPPOLYTE

0.5 ETP pour le poste d'agent de valorisation territoriale = Marion CAGNIMEL-FISCHER

Planning des agents et coordonnées

	Prénom	NOM	H. HEBDO	Lundi	mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Service administratif				4,00		4,00		6,00	WE
Agente	Marie	TALON	14						
Service technique				4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	
Agent	David	MARHEIN	35				TT	TT	
Agent	Joseph	HIPPOLYTE	35					TT	
Service animation				4,00	3,00	4,00	3,00	3,50	
Agente	Marion	CAGNIMEL FISHER	17,5						

Coordonnées en attente de mise à jour attention : les adresses mails personnalisées pas encore actives !

En revanche les nouveaux numéros de téléphone sont opérationnels et les 3 agents du service technique sont équipés.

Marie : contact@symbabt.fr

05.55.70.27.31

Marion : marion.cagnimel@symbabt.fr

06.80.18.95.86

Joseph : joseph.hippolyte@symbabt.fr

06.38.84.49.72

David : david.marhein@symbabt.fr

07.89.24.93.96

Un renvoi et transfert d'appel sera mis en place du standard vers les téléphones portables. Ainsi le service sera maintenu.

► 2. Affaires budgétaires :

1. Point sur la trésorerie

Le président indique que la capacité de couverture du syndicat est à ce jour très bonne à plus de 240000€.

Les 4 EPCI ont payé leurs cotisations 2023 sans tarder permettant ainsi au Symba de faire face sans avoir recours comme l'an passé à une ligne de trésorerie.

Le fonds Arcadia a versé plusieurs acomptes permettant de régler les factures de l'entreprise Tallet (intervenante sur l'effacement des 4 seuils) au fur et à mesure.

*La région NA a également soldé une subvention.

Le Symba attend toujours le versement de la subvention FEDER.

L'arrivée des 2 nouveaux agents avait bien été budgétisée et l'AEAG avait donné son accord pour une prise en charge des frais de fonctionnement et de personnel à hauteur de 50% pour 2023.

Les frais supplémentaires engendrés tels que du matériel en sus (téléphones, un ordinateur, visites médicales...) l'agrandissement, par location de 2 bureaux complémentaires, dans les locaux de la CCOL, devraient être absorbés par la bascule de frais prévus au budget qui ne se feront pas (ex : les EPI « équipements de protection individuelle » déjà existants sont réutilisés).

Les prévisions budgétaires et la trésorerie à ce jour sont correctes. Le président met l'accent sur le fait de rester vigilant et de contrôler la dépense.

2. Plan de financement prévisionnel de l'effacement du seuil du Rouchillou

M. David Marhein rappelle le contexte de ce dossier présenté lors de précédents comités syndicaux et avance les deux hypothèses de financement pour l'effacement de ce seuil.

Plan de financement prévisionnel

Action	Montant		Financement				
	HT	TTC	Agence de l'eau Adour-Garonne (base HT)		Région Nouvelle Aquitaine (base TTC)		Reste à charge du Syndicat
N°1-2023 Effacement seuil du moulin de Rouchillou	90 000,00 €	108 000,00 €	80%	86 400,00 €	20%	21 600,00 €	0,00 €
TOTAL	90 000,00 €	108 000,00 €		86 400,00 €		21 600,00 €	0,00 €

Plan de financement prévisionnel

Action	Montant		Financement				
	HT	TTC	Agence de l'eau Adour-Garonne (base HT)		Fondation Arcadia		Reste à charge du Syndicat
N°1-2023 Effacement seuil du moulin de Rouchillou	90 000,00 €	108 000,00 €	60%	54 000,00 €	50%	54 000,00 €	0,00 €
TOTAL	90 000,00 €	108 000,00 €		54 000,00 €		54 000,00 €	0,00 €

Il précise que le financement pourra être soit en totalité public, soit un mixte de public et privé :

Financement public et ou privé en complément : **Option 1** : AEAG et RNA

Option 2 : AEAG et Fondation Arcadia

Le président intervient pour indiquer qu'il faudra que le syndicat se prononce à l'avenir sur la répartition du financement lors de l'avancée du dossier.

M. Fabrice Château demande la parole et s'excuse d'être présent pour la 1^{ère} fois en tant que délégué suppléant, il voudrait savoir où en est l'ancien PPG sur le Bandiat et qu'est ce qui sera prévu dans le nouveau PPG ? Quid du Lamandeu également ?

M. David Marhein et M. Laurent Pialhoux répondent que les travaux prévus sur l'ancien PPG Bandiat sont achevés, qu'un nouvel état des lieux est prévu pour la construction du nouveau PPG, un travail essentiel pour la continuité écologique.

M. Pialhoux rappelle le contexte du dossier du seuil du Rouchillou et la situation du nouveau propriétaire.

*M. Château répond qu'il entend bien que tous les aspects doivent être pris en compte dont l'aspect psycho-socio-économique du dossier mais qu'à son avis dans le nouveau PPG c'est la continuité écologique qui devra primer sur tous les autres aspects.

M. Marhein indique qu'il a sollicité la société Tallet partenaire de l'effacement des 4 seuils sur la Tardoire, pour obtenir un devis pour l'effacement du seuil du Rouchillou ; devis qu'il n'a pas à ce jour mais qu'il communiquera au comité.

M. Pialhoux dit que les délégués devront alors s'interroger sur la légitimité selon lui du financement public ou du financement privé dans ce dossier.

► 3. Travaux en cours et à venir :

1. Seuil du Rouchillou

M. Marhein propose alors de présenter les diapos/photos du seuil du Rouchillou.



Vue aval seuil du Moulin de Rouchillou



Vue amont de la retenue comblée

↔ Largeur mouillée du Bandiat le 6 septembre 2022

M. Gouilhers intervient pour expliquer qu'il y avait là autrefois un moulin appelé « moulin de Valette » d'où la commune de Saint-Martial-de-Valette a tiré en partie son nom. Le propriétaire « avait turbiné » mais la production électrique ne servait que le moulin.

M. Dufour souligne que dans le 87 commune de Cussac le débit d'eau sur le ruisseau de la Colle est suffisamment important pour faire tourner le moulin « de la Brégère » et pourquoi ce ne serait plus possible au Rouchillou ? Il ne faut pas systématiquement tout détruire !

Le président que c'est le propriétaire du Rouchillou qui a sollicité le syndicat à cause notamment des inondations lors des crues du Bandiat, le syndicat étant là pour donner des avis et conseils.

M. Marhein souligne lui aussi que les techniciens rivières sont des conseillers et montrent toujours différents scénarii. Il n'y a jamais qu'une seule solution et c'est au propriétaire de choisir et décider. Certaines études ont mis en avant qu'en 2050 il y aurait -40% sur les masses d'eau en Limousin, le Bandiat en septembre délivrait à peine 100 litres d'eau/seconde. Il est donc peu probable qu'à l'avenir le moulin fonctionne à nouveau. En revanche les épisodes pluvieux sont plus intenses et les débordements ont un impact pour la sécurité des riverains.

M. Pialhoux explique qu'autrefois les contraintes n'étaient pas les mêmes ni la gestion de l'eau entre les différents propriétaires, il y avait certainement une ouverture simultanée des seuils générant probablement des conflits d'eau. Aujourd'hui les projections prévoient une intensité pluviométrique et des inondations hyper élevées sur saint-Martial-de-Valette notamment sur le terrain de foot, le camping...Des équipements qui n'existaient pas à l'époque des moulins mais qui sont là et doivent être préservés, sécurisés.

M. Gouilhers demande s'il n'existe pas de plans ou cartes répertoriant les zones à risque d'inondation ?

M. Marhein lui répond que non pas à ce jour mais qu'une étude est en cours pour produire un tel document.

M. Dufour dit qu'à l'époque où on cherche des solutions pour produire de l'électricité locale et pas chère il ne faudrait pas « faire sauter » tous les moulins.

Le président lui répond qu'il n'est pas question de « tout faire sauter » déjà il n'est question que de seuils inopérants, à risque, mais dans ce cas précis il s'agit de trouver une solution pour un propriétaire demandeur d'aide.

M. Gaillot demande s'il n'y a pas une réglementation qui régit le droit à turbiner ?

Le président répond que si mais qu'il n'en connaît pas le détail.

M. Gouilhers indique qu'à son avis cet effacement profiterait à tous et qu'il serait d'intérêt public.

2. Fin des travaux d'effacement des 4 seuils de la Tardoire

A- Compte-rendu de la visite des représentants de la fondation ARCADIA, de SOS Loire Vivante, le mardi 13 juin 2023

Le président rapporte que la rencontre s'est très bien déroulée. Tous les sujets ont été abordés :

M. EPPLE a par exemple été questionné sur la provenance des fonds. Il a expliqué qu'ils proviennent de riches familles d'Europe du nord qui souhaitent financer des projets en faveur de l'environnement.

Le président propose alors de visionner le film réalisé par la société KOOX Productions ainsi que la « time lapse ».

Le président demande s'il y a des questions et des commentaires des délégués sur le film et soumet la proposition d'un sous-titrage du film en anglais pour diffusion dans un maximum de pays européens. Le coût estimé serait de 1140€.

Messieurs Château et Lemonnier trouvent le film parfait en tous points.

Monsieur Pialhoux fait remarquer qu'il manque l'interview de propriétaires (Forge du Buisson).

Monsieur Marhein explique qu'il y a eu un loupé entre les emplois du temps des uns et des autres d'où cet « oubli », mais qu'il est possible de rappeler Koox Productions pour faire cette interview et l'insérer.

* Monsieur Pialhoux tient à souligner que les travaux réalisés sont très satisfaisants tant au niveau de la continuité écologique que pour l'aspect touristique du site et que oui il conviendrait de questionner Koox Productions (*le film sera mis en ligne sur le site du syndicat*).

Le président indique que France 3 Limousin a réalisé un petit reportage sur le même sujet et que le lien pour le visionner chacun chez soi sera fourni aux délégués. (*voir Replay du journal de 19h de France 3 Limousin du*

Le président remercie Anne-Laure Parcollet, ingénieure rivière au syndicat jusqu'en 2022, pour le travail de recherche de financement qu'elle avait mené et la mise en œuvre du partenariat de financement auprès de la fondation Arcadia.

3.Solde de l'ancien PPG

Monsieur Joseph Hippolyte explique qu'un reste à réaliser potentiel de 19742.40€ subventionné à 70% constitue le solde de l'ancien PPG. Il soumet 3 actions, fléchées avec le PNR :

- Restauration d'une mare sur la commune de Châlus pour environ 12500€
- Effacement de 2 étangs sur la commune de Saint-Mathieu
- Effacement de 2 étangs sur la commune de Champsac

Il explique, avec Monsieur Marhein, que ces travaux ne demandent pas un nouveau PPG mais uniquement une DIG Warsmann (déclaration d'intérêt général simplifiée pour travaux non soumis à marché public...).

Le président propose de continuer avec la mare de Châlus qui finaliserait parfaitement l'ancien PPG tant par l'action menée que par son coût.

Il soumet l'idée à l'approbation des délégués qui répondent par un oui unanime.

Monsieur Marhein note et estime que les travaux de restauration de cette mare pourraient être menés à bien sur septembre/octobre.

4.Projet au faubourg dit « Magnac » commune de Nontron

Monsieur Marhein présente des photos et explique que les propriétaires riverains du Bandiat manifestent leur mécontentement parce que la commune a fait disparaître le système de protection anti-crue existant pour installer des systèmes touristiques d'accès à la rivière.

Monsieur Pialhoux qui connaît le dossier rapporte que la commune a porté le projet qui a été soumis à étude préalable réalisée par une personne qui a sous-estimé les crues potentielles du Bandiat. Mais attention à la responsabilité de la collectivité qui se trouve finalement engagée. Il conseille d'aller expliquer, fournir toutes les informations utiles à Madame la maire de Nontron.

Monsieur Marhein dit que la solution qui consisterait à effacer le seuil en amont sur la vieille usine – fabrique de chaussures, désaffectée et la destruction de cette usine pour remplacement par un « verdissement » offrirait une perméabilisation des sols adjacents.

Monsieur Pialhoux fait remarquer qu'il faut aussi prendre en compte le problème du « Rino » à Nontron parce que si la CCPN va payer pour sa réhabilitation il ne faudrait pas qu'en parallèle la commune imperméabilise les terrains en amont.

Monsieur Marhein indique qu'il y a des financements possibles pour aider à la désimperméabilisation des sols.

5.Futur Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)

Monsieur Marhein refait un point sur le sujet pour expliquer aux délégués qui n'avaient pas assisté aux séances précédentes qu'il y a deux scénarii possibles pour la création du futur PPG :

- PPG internalisé
- PPG externalisé

* Il détaille les avantages et inconvénients de chacune des façons de faire et avec Monsieur Hippolyte, ils concluent par leur choix qui irait sur la solution externalisée.

Monsieur Château prie les délégués de l'excuser s'il pose une question déjà abordée en comité mais demande si une collecte des données terrain n'a pas été réalisée par les précédents techniciens ?

Monsieur Marhein répond qu'une mise à jour est à faire pour réactualiser les données et qu'une mise en conformité de la méthodologie de collecte des données est impérative. Tout ce qui avait été fait n'est plus ou pas utilisable.

Monsieur Pialhous dit qu'à son sens l'état des lieux et les diagnostics doivent se faire en interne, qu'il y a eu des investissements en matériel de collecte des données réalisés par le syndicat pour faciliter ce travail des techniciens et que s'il faut plus de formation pour les nouveaux techniciens il est d'accord, s'il faut externaliser la rédaction il est toujours d'accord mais en aucun cas sur l'état des lieux qui doit rester en interne. Les investissements doivent être rentabilisés et l'aspect terrain doit être rempli par les techniciens du syndicat.

Le président reprend la parole pour expliquer qu'il s'agit là de deux visions de la manière de conduire le PPG et que chacune d'elles devra être discutée lors d'un gros comité à la rentrée.

M. Marhein fait remarquer que le PPG est le reflet de l'ambition des élus et qu'il leur appartiendra de décider.

Le président acquiesce et dit qu'il faudra aussi décider de la durée de ce PPG.

M. Château tient à souligner à nouveau l'importance de la connaissance du territoire pour les techniciens.

► 4. Animation et sensibilisation :

1. Proposition d'intervention au sein des Conseils Municipaux si sujet sur l'eau

Le président présente Marion Cagnimel-Fischer et explique qu'elle a été embauchée dans le but de promouvoir la communication autour des actions du syndicat et le faire connaître. Marion fera l'interface entre le syndicat, les élus et les administrés du territoire. C'est une part primordiale de nos activités.

2. Récapitulatif des réunions effectuées après un mois – proposition de CR des réunions à destination des délégués

Marion propose un compte-rendu succinct des deux réunions auxquelles elle a assisté :

- Le 26/06 à Varaignes réunion organisée par le CPIE de la Dordogne ayant pour thème « la restitution sur les enjeux de l'eau et du changement climatique »
- Le 27/06 la réunion sur les ENR et plus particulièrement sur la micro-hydroélectricité qui s'est tenue à la préfecture de Limoges le 27 juin et à laquelle elle s'est rendu avec le président.

M. Laurent Pialhout prend la parole pour donner son sentiment concernant « l'inutilité d'assister à des réunions non productives comme celle tenue à Varaignes, qui réunit des organismes qui n'ont pas la légitimité du syndicat pour traiter du sujet, brassent du vent et embrouillent la situation plutôt que de travailler utilement ».

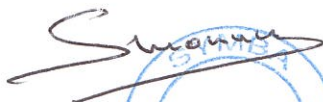
Marion répond qu'à son sens il lui paraît utile que le syndicat assiste à ce type de réunions justement pour faire connaître le syndicat et ses actions, qu'il devienne évident pour tous d'intégrer le syndicat à chaque discussion sur l'eau, d'écouter la parole des uns et des autres sur ce sujet primordial de l'eau.

M. Laurent Pialhout signifie son désaccord en expliquant que se disperser auprès d'associations ou groupes de réflexion/parole sans légitimité ne servira en rien la cause de l'eau.

Chacun s'entend pour parler de ce sujet hors comité syndical et Marion propose l'envoi aux délégués des comptes-rendus fournis par les organisateurs des deux réunions avec l'envoi du PV du comité.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le président Simonneau clôture la séance à 21H50 et remercie l'ensemble de l'assemblée.

Le Président,




Le secrétaire de séance

